

MAIRIE DE BRAINS  
Loire-Atlantique

N° AGT/2021/008

**ARRETE MUNICIPAL**

Objet :

Occupation du domaine public  
Terrain de Basket rue du Bois Joli

Le Maire de la Commune de BRAINS  
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-1,  
L 2212-2, relatifs aux pouvoirs de police du maire,  
VU la demande présentée par l'association sportive Brains Basket représentée par  
Monsieur Eric PICARD  
Considérant qu'il appartient au maire d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et  
la salubrité publiques sur l'ensemble du territoire de la commune et qu'il y a lieu par  
voie de conséquence de réglementer l'accès comme l'utilisation du complexe  
sportif de la commune, SUR PROPOSITION de la Directrice Générales des  
Services,

**ARRETE :**

**ARTICLE 1** – Le terrain de basket rue du bois joli sera réservé à l'association  
sportive Brains Basket tous les mercredis de 13h15 à 17h30 à compter du  
mercredi 17/03/2021.

**ARTICLE 2** – L'affichage de l'arrêté sera mis en place par les services de la  
commune.

**ARTICLE 3** – Madame la directrice générale des services, est chargée de  
l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en Mairie.

Publié à la Mairie de Brains le 11/03/2021

Fait à Brains le 11/03/2021

Le Maire,  
Laure BESLIER

